

ARRÊTÉ
RELATIF A LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT
RUE DU BOURG NEUF branchement eaux usées

Le Maire de la commune de Varrains,
VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
VU la demande présentée par la SAUR – boulevard des Demoiselles à SAUMUR (49) le 16/05/2025 par Mr GIBOUIN, visant à effectuer un branchement eaux usées au 21 rue du Bourg Neuf à VARRAIN, à compter du vendredi 16 mai 2025, il y a lieu de prendre des mesures pour préserver la sécurité des usagers de la voie publique et assurer le bon déroulement des travaux.

ARRÊTE:

ARTICLE 1 - MESURES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le vendredi 16 mai 2025, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de 11h à 17h, Rue du Bourg Neuf .

L'accès des riverains sera maintenu.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier

ARTICLE 2 – ITINÉRAIRES DE DÉVIATION

Les véhicules qui souhaite rejoindre la départementale devront passer par la rue de la Mairie puis la rue des Roches Neuves et inversement.

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

Le demandeur assurera sous sa responsabilité la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 - EXECUTION ET PUBLICITE

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et fera l'objet d'une insertion dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à:

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL BELLAY
- SAUR – boulevard des demoiselles – 49400 SAUMUR
- SDIS

Fait à VARRAINS, le 16/05/2025

Le Maire,

Pierre-Yves DELAMARE

